

18 mai 2017 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 18 mai 2017

Nouvelle stratégie nationale en matière de gestion civile des crises

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la nouvelle stratégie nationale en matière de gestion civile des crises.

Depuis le début, la Belgique a contribué à la mise en oeuvre du pilier civil de la politique européenne de sécurité et défense commune. La gestion civile des crises implique la stabilisation et/ou la prévention de l'aggravation d'un conflit ou d'une situation de crise en utilisant des actions non essentiellement militaires. Elle constitue un complément ou une alternative aux interventions militaires. La gestion civile de crises peut intervenir à n'importe quelle étape du cycle de crise ou de conflit.

La Belgique s'est dotée en juillet 2012 d'une stratégie nationale en matière de gestion civile des crises. Le contexte international de sécurité a évolué entretemps de manière conséquente. Par exemple : le lien de plus en plus évident entre sécurité interne et externe, la recherche de synergies et la coordination entre les gestions militaire et civile des crises, la nécessité d'une approche intégrée des crises et des questions sécuritaires, l'importance d'être présent depuis le début au sein des structures chargées d'assurer la gestion de crises, afin de pouvoir ainsi influencer le contenu de leur mandat, etc. En raison de ces évolutions, il a été décidé d'actualiser la stratégie de gestion civile de crises.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>